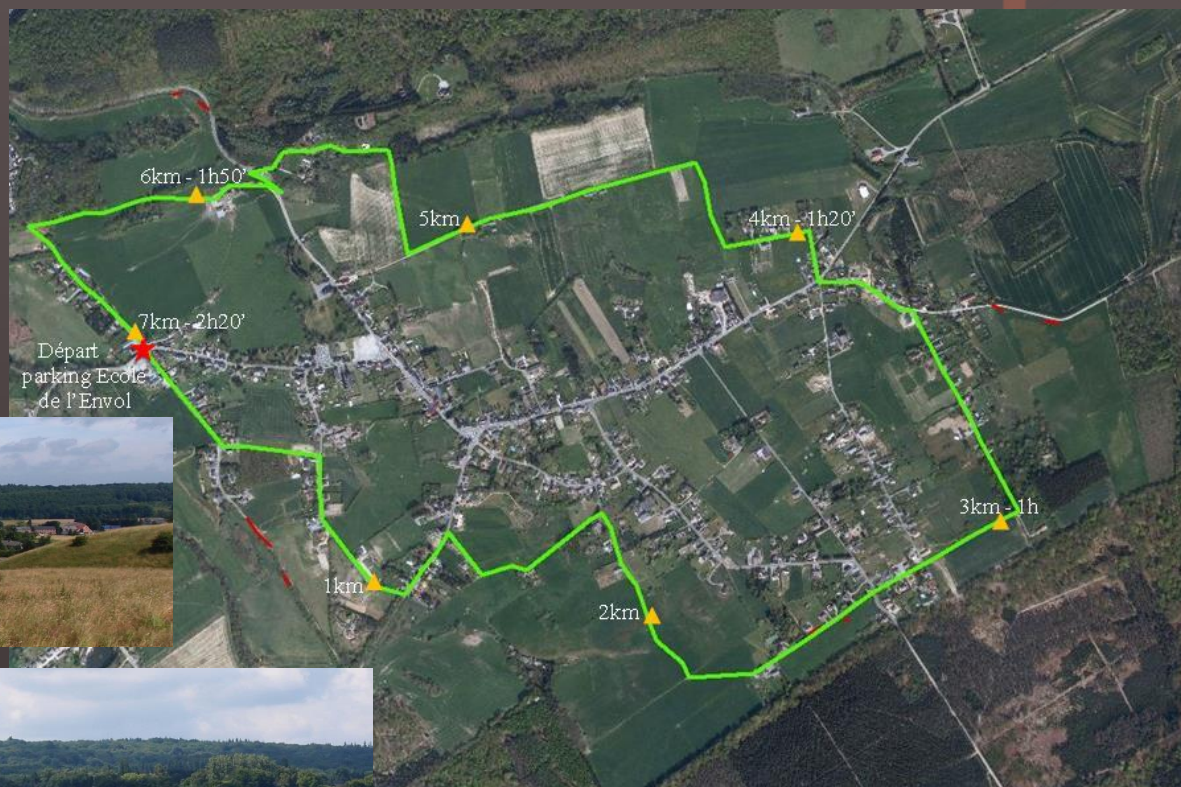


PCDN de Gesves - Groupe « Sentiers »

Parrainage de la promenade « Impasses panoramiques » aux Tombes



Parrain : Paul Van Damme



Explication de l'itinéraire (1)

La balade présente deux caractéristiques :

- un dénivelé important (100m)
- offrir au promeneur des vues panoramiques relativement exceptionnelles

Durée : 2h15 à 2h30.

Difficulté : pour les marcheurs et n'est pas accessible à des poussettes. Des chaussures de marche sont recommandées voire des bottes s'il a plu les jours précédents.

Départ : parking de la Maison de l'entité, dans la zone inondable du Samson. Altitude 145m. On pourra observer le long du Samson la plaine dégagée notamment vers le Sud, c'est-à-dire en direction de la ferme de l'Abbaye. Ce dégagement, qui existe aussi dans la direction Nord, marque la séparation naturelle entre Les Tombes et Faulx.

On quitte le parking en reprenant la rue la Goyette vers la droite pour contourner le bloc des bâtiments de l'école de l'Envol.

Au rond-point, prendre à droite la rue des Ecoles. On suit cette rue jusqu'au premier virage où on la quitte vers la gauche pour emprunter un sentier qui longe le mur pignon d'une maison. Le sentier est suivi jusqu'à atteindre la rue du Chaunois.

Prendre à droite jusqu'à la rue de l'Abbaye. Prendre à gauche sur environ 100m et tourner à droite et s'engager dans la taille Brusse (chemin sans issue).

Au bout du chemin carrossable, poursuivre à gauche sur un chemin enherbé qui au bout de 50m est souvent noyé (bottes recommandées). Prendre vers la droite l'Impasse des Merles. Le chemin commence à grimper et se termine par un carrousel permettant d'entrer dans une prairie en forte pente.



Explication de l'itinéraire (2)

Il est possible d'éviter la grimpette en profitant d'un sentier sur la gauche de l'impasse des Merles. Cet évitement est appelé itinéraire bis. Se rendre à la fin de la notice pour trouver cet itinéraire. Dans la prairie, il est possible de rencontrer un superbe, mais paisible, cheval de trait.

Il n'y a pas de chemin tracé dans cette partie. On monte droit devant soi ou, moins dur, en zigzagant dans sa partie la plus raide. A votre gauche, admirez le superbe chêne et, à droite sur le promontoire, une œuvre de la Fête de Mai intitulée « Je suis furieux – Queue du dragon », réalisée en 2002 par Byong-Tak Moon (Corée).



L'élévation est suffisante pour qu'en se retournant, on puisse profiter d'un début de panorama sur le village et son église.

Pour savoir vers où se diriger dans cette immense prairie, viser en montant un petit carrousel isolé, trace d'une ancienne clôture. On monte encore en se dirigeant ensuite vers un bosquet isolé poussant sur la limite de la clôture. A gauche du bosquet à nouveau un carrousel qui permet de sortir.



Explication de l'itinéraire (3)

Dans cette seconde prairie, il arrive de trouver un couloir fauché qui permet de retrouver son itinéraire et l'endroit par où quitter cet espace de verdure.

Avant de quitter la prairie, se retourner pour permettre au regard d'embrasser un très large panorama qui s'étend bien au-delà de la vallée de la Meuse.

On atteint l'altitude de 240 m. En hiver, les enfants du village, mais parfois aussi les grands, profitent de la topographie pour s'adonner aux joies de la glisse.



Revenons sur notre sentier qui longe les bâtiments du gîte de la Sart-Mère.

Au carrefour de la rue de Gesves, poursuivre tout droit vers l'impasse du Blanc bou. Ce chemin est à l'altitude de 245 m et offre une vue panoramique splendide. On peut voir dans le lointain le pylône Belgacom le long de l'E411 et, bien plus loin encore, le champ d'éoliennes de Daussoulx (à plus de 15km).

Au bout de l'impasse, contourner la maison du coin gauche et entamer la descente dans le sentier d'abord, la rue ensuite appelée Fond du Hainaut.



Explication de l'itinéraire (4)

En bas, prendre à gauche la Drève des Arches jusqu'au carrefour. C'est à cet endroit que l'itinéraire bis revient sur le parcours principal.

Avant de traverser la route d'Andenne, s'assurer de l'absence de véhicules. On sort du carrefour par la deuxième sortie, l'impasse des Mésanges, qui se termine par un sentier en ponton qu'on suit.



Il se prolonge par un sentier enserré dans des clôtures avec fils barbelés et souvent des hautes herbes pour déboucher sur un chemin non revêtu d'abord, à savoir l'impasse de Basfays. L'endroit est propice pour un moment de repos et offre une belle vue sur les hauteurs d'où on vient.

Après avoir dépassé de 250 m les 3 maisons de l'impasse, prendre à droite le sentier qui descend vers le bois.

On suit le sentier ombragé à gauche après avoir franchi le ruisseau le Wanet. Le lieu-dit est le Fond de France.



Explication de l'itinéraire (5)

Suivre le chemin asphalté qui rejoint la route de Jausse. Attention : A cet endroit, il convient de tenir les enfants par la main car il n'y a quasi pas de trottoir sur 50m.

Remontez la route de Jausse à votre gauche (on est à l'extérieur d'un virage), traverser la route pour prendre un chemin revêtu montant vers une ferme.

Entrer dans la prairie droit devant vous et suivre la trace du chemin dans la prairie et sous les grands arbres.

Au bout de la prairie, on entre à nouveau dans un bois pour aboutir à l'arrière du camping de la Cascade de Jausse.

Prendre le chemin à votre gauche, qui descend assez fort avant de rejoindre le Croquet qui vous mène au rond-point du départ près de l'école. Prendre à droite la rue appelée la Goyette et le parking se trouve à votre gauche.



Explication de l'itinéraire *bis*

Prendre le petit chemin dans l'impasse des Merles en face du n° 31,

Ce chemin débouche sur la rue de Gesves qu'on suit à gauche sur quelques mètres où apparaît, du côté droit, un nouveau sentier, élargi au début par le passage des voitures de la première maison. Sentier étroit et souvent enherbé.

Ce chemin est horizontal et aboutit à la rue de la Pologne. En regardant à droite, vous voyez les hauteurs de l'itinéraire principal.

Prendre à gauche la rue de la Pologne qui rejoint la route d'Andenne au carrefour avec la Drève des Arches. Traverser la route pour prendre l'impasse des Mésanges. Vous avez rejoint l'itinéraire principal.